

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jedis

Éditeur-Propriétaire

FIRMI H. PROULX

A qui toutes lettres concernant l'administration de la Gazette et les demandes pour abonnement devront être adressées franco.

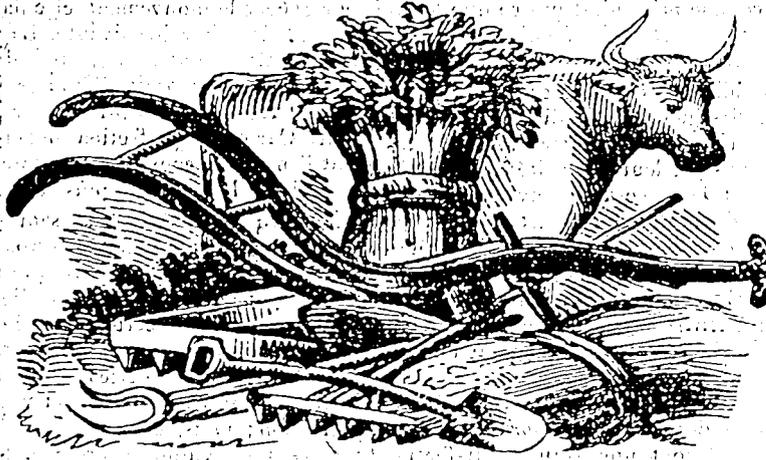
L'abonnement est de \$1 par an, payable d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

L'avis de discontinuation doit être donné par écrit à ce Bureau un mois d'avance. Les arriérés devront avoir été payés, sans quoi l'abonnement sera censé continuer, malgré le refus de la Gazette.

Rédacteur

J. D. SCHMOUTH

Toutes lettres, correspondances, concernant la Rédaction, devront être directement adressées au Rédacteur.



ANNONCES :

1ère insertion, 10 cts. la ligne; 2me insertion, etc. 3 cts. par ligne.

Pour les annonces à long terme, conditions libérales.

Que ceux qui désirent s'adresser aux cultivateurs annoncent dans notre Gazette agricole.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.

Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

SOMMAIRE :

Causerie agricole : L'Exposition Provinciale de Québec.

Revue de la Semaine : Les pèlerinages en Europe. — Indulgences accordées par Notre Saint-Père à ces pieux pèlerinages. — Agissement des ennemis de l'Eglise. — Mouvement des Carlistes en Espagne. — Ecoles du Nouveau-Brunswick; la guerre au nom de la loi.

Sujets divers : La Convention agricole. — Age et saison auxquels on met les porcs à l'engrais. Nourriture du porc à l'engrais. — Ruses des maquignons pour dissimuler l'âge d'un cheval. — Comment l'avoine doit-elle être donnée aux chevaux.

Petite chronique : Nos canadiens dans les briqueries des Etats-Unis. — Vieille tortue.

Recettes : Conservation des patates. — Remède contre le mal de gorge. — Remède contre les brûlures.

CAUSERIE AGRICOLE

L'EXPOSITION PROVINCIALE.

La ville de Montréal, ayant été adoptée cette année pour être le siège de l'exposition provinciale, un grand nombre de visiteurs s'y rendirent pour admirer les merveilles que devait leur montrer cette exposition agricole et industrielle. Dès le premier jour de l'exposition, les rues de la ville étaient encombrées d'une foule affairée se rendant en toute hâte sur le terrain où elle devait se réjouir à la vue de nos progrès dans toutes les industries.

L'exhibition se divisait en deux parties bien distinctes : l'exhibition agricole proprement dite et l'exhibition industrielle; toutes deux étaient fort instructives et toutes deux furent fort goûtées. Elles offraient un vaste champ d'études à quiconque voulait se donner la peine de les examiner.

L'agriculture est intimement liée à toutes nos industries

manufacturières; les unes et les autres s'aident mutuellement, et les succès des secondes feront aussi ceux de la première. Nous avons déjà à plusieurs reprises exprimé cette idée et nous sommes convaincu de sa justesse. Aujourd'hui si nous la rappelons c'est que nous voulons faire comprendre à nos lecteurs qu'il nous serait impossible de donner un compte-rendu exact du concours si nous ne disions quelques mots de la partie industrielle de l'exhibition. C'est même par là que nous allons commencer.

L'Exposition industrielle. — Pour bien étudier cette partie, nous nous croyons obligé de faire quelque changement dans le catalogue du concours et de faire entrer sous ce titre, non-seulement les objets industriels, tels que meubles, cuirs, étoffes, moulins à coudre, à tricoter, à filer, pompes, voitures, etc., mais encore la classe nombreuse et importante des instruments de culture, qui, pour des raisons que nous ne saisissons pas, ont été classés en dehors du département industriel.

Vue d'ensemble, l'exposition industrielle a trompé notre attente. Nous nous étions peut-être fait une trop haute opinion des progrès réalisés depuis ces dernières années dans cette partie de notre production nationale et nous avons encore la conviction que le Canada manufacturier aurait pu être mieux représenté qu'il ne l'a été, car nous connaissons de nombreuses et importantes maisons manufacturières qui auraient dû exhiber d'excellents échantillons de leur production et qui n'ont pas daigné ou n'ont pas osé le faire. Quelle est la raison de cette abstention? Est-ce l'apathie des fabricants, est-ce la crainte de ne pas obtenir justice, ou bien le dégoût occasionné par certaines injustices passées? Nous ne le savons; dans tous les cas, nous n'en regrettons pas moins la pauvreté de l'exposition industrielle.

Il est important d'encourager nos industries naissantes par tous les moyens en notre pouvoir. Trop longtemps nous avons souffert du manque de manufactures; trop longtemps, notre marché a été encombré de produits étrangers. L'honneur

est arrivée de faire comprendre aux capitalistes que nous aussi, nous pouvons produire pour nous-mêmes, et utiliser les forces et les matières premières que nous offre le pays. Mais pour cela il nous faut quelque encouragement, et l'espérance d'obtenir un prix à une exposition provinciale n'est certes pas une trop grande exigence. Dans ces concours, la somme d'argent obtenue comme prix n'est pas ce que le fabricant recherche le plus, il préfère mille fois la réputation que sa manufacture en retirera.

Les organisateurs des exhibitions ont deux grands dangers à éviter, le mauvais choix des juges et une distribution trop mesquine des prix. Dans chaque département, il faut des juges compétents bien connus par leur libéralité à l'égard de toutes les nationalités. Tout les exposants doivent être vus d'un œil également bienveillant. Tout cela est élémentaire et cependant nous croyons que sous ce rapport il y a quelque amélioration à introduire dans le choix des juges.

Quant au nombre des prix, nous avons remarqué qu'assez souvent il n'est pas en rapport avec celui des objets exposés. Que trois à quatre prix soient accordés pour chaque genre d'objets, c'est peut-être tout ce que peut permettre les moyens restreints du Conseil agricole; mais après ces prix n'a-t-on pas la ressource des mentions honorables qui ne coûtent rien et qui cependant sont une grande satisfaction pour l'exposant.

Ces quelques réflexions nous sont suggérées par le mécontentement dont l'expression nous a souvent frappé pendant notre visite à l'exposition. Chaque chose porte son enseignement et ce serait à tort que nous n'en tiendrions pas compte.

Examinons maintenant les différentes parties de l'exposition industrielle.

Le département des instruments agricoles se présente tout d'abord à notre attention. Les instruments au nombre d'environ 150, compris dans la neuvième classe du catalogue, formaient une peu nombreuse mais excellente collection. Chaque objet exposé avait un cachet particulier tant sous le rapport du perfectionnement apporté dans la fabrication que sous celui du fini de l'ouvrage. Ici on a une machinerie complète plaisant à l'œil, ce qui fait beaucoup d'honneur aux fabricants. Cette collection d'instruments démontre clairement qu'il y a dans notre pays une amélioration marquée dans la fabrication du matériel d'agriculture.

Les cinq premières catégories étaient consacrées aux charrues. Dans cette classe les principaux exposants étaient, M. M. Evans de Montréal, Pearson et Vanvleet de Lacolle, James Jeffrey de la Petite Côte, Alex. McGarth de North Georgetown, et Mathew Moody de Terrebonne. Parmi ces charrues, quatre à cinq étaient des bisocs ou charrues à deux corps fonctionnantes; il y avait aussi une charrue tourne-oreille. Le mérite de ces instruments a été jugé à simple vue.

Il nous semble que c'est une prétention un peu téméraire de la part des juges d'essayer de juger du mérite d'un instrument quelconque et d'établir sa supériorité sur un autre du même genre par l'inspection de sa seule apparence extérieure; et les organisateurs des concours ne sont pas justifiés d'exposer ainsi les personnes en qui ils ont mis leur confiance, à porter un jugement faux et à mécontenter les exposants.

Il y a tant de circonstances qui influent sur la perfection d'une charrue qu'il est à peu près impossible de décider de son mérite sans en faire l'essai; et sans cet essai on est forcé de primer des qualités extérieures qui très-souvent sont possédées par des instruments qui ne font qu'un travail imparfait.

De l'avis de tous les hommes compétents, une bonne charrue bien réglée doit faire toute seule les trois quarts de l'ouvrage et l'homme doit borner son attention à surveiller l'atelage et la marche générale de l'ouvrage. Partant de ce principe, la charrue, une fois curagée, doit marcher seule et ne réclamer l'intervention de l'homme qu'au bout de la raie pour opérer le mouvement circulaire qui doit amener l'instrument dans la raie suivante. La charrue qui fonctionnerait ainsi aurait atteint la perfection dans le genre, et cependant si le juge se contentait d'étudier son apparence extérieure, il serait très-exposé à lui refuser le prix qui lui revient de droit. Car cette perfection dépend d'une foule de détails dont l'ensemble constitue la bonne charrue et qui peuvent, en dépit de l'examen le plus sérieux, passer inaperçus.

Remarquons aussi en passant que l'exhibition des charrues donnerait une idée très-erronée de notre progrès manufacturier, si l'on s'imaginait que tous les instruments exhibés fussent de fabrication canadienne. Au contraire, le principal exposant dans cette catégorie, M. William Evans, n'est pas un fabricant et ses instruments ne sont que des produits des manufactures américaines dont il tient un dépôt à Montréal. Ses charrues sont, il est vrai, en général d'une grande perfection; mais, nous le demandons à toutes les personnes sensées, une exhibition provinciale est-elle faite pour encourager la vente des machines américaines dans notre pays? Ne doit-elle pas être plutôt un moyen de récompenser, de pousser au perfectionnement et de faire connaître les maisons canadiennes qui veulent bien se livrer à la fabrication des instruments? Que M. Evans vende ses charrues américaines aux cultivateurs canadiens, nous n'y voyons pas d'inconvénient; mais que ces mêmes instruments viennent dans nos exhibitions enlever les prix destinés aux produits indigènes, c'est ce que nous ne devons pas souffrir, surtout lorsqu'un marchand vient se substituer au fabricant. A notre avis, le fabricant seul devrait avoir le droit de concourir dans une exhibition d'instruments puisqu'à lui seul revient le mérite du progrès réalisé dans la fabrication. C'est d'ailleurs ce qui se fait dans tous les concours européens et nous ne voyons pas quelle raison on peut avoir pour ne pas suivre cet exemple. Nous soumettons la question au Conseil d'Agriculture dans l'espérance qu'il la prendra en sérieuse considération.

Après les charrues venaient les herses. Les principaux exposants de ces utiles instruments étaient M. M. William Evans, James Jeffrey, Thomas Irving, de la Petite Côte, Geoffroi Lefebvre de Beauharnois, Alex. McGarth, Maxime Bougie de St. Laurent, et la Compagnie Warrior Mower de Prescott, Ontario. Les remarques que nous avons faites au sujet des charrues s'appliquent également aux herses. Il se fait actuellement dans la fabrication de ces instruments une transformation dont la culture retirera, nous n'en doutons pas, de grands avantages. Les herses articulées deviennent de plus en plus nombreuses et lorsqu'on connaît l'énergie de leur travail, et leur stabilité, on peut leur prédire de grands succès à mesure que les procédés cultureux s'amélioreront et que l'on comprendra mieux la nécessité d'un ameublissement plus complet du sol arable.

Les rouleaux étaient peu nombreux et nous le regrettons beaucoup; car nous y voyons un signe qu'en Canada on n'accorde pas à ces instruments l'importance qu'ils méritent. Le rouleau devrait avoir sa place dans toutes les cultures progressives. Sur tous les terrains le passage du rouleau produit d'excellents effets. Dans les sols argileux, il achève la pulvérisation commencée par la charrue et la herse; dans les terres légères, il plombe le sol, le raffermi et l'empêche

de se dessécher. Depuis l'introduction des faucheuses, des moissonneuses, des rateaux à cheval et des faneuses l'utilisation du rouleau a dû faire un grand pas. Par son moyen, on facilite le fonctionnement de ces machines et on diminue considérablement leur usure.

Des scarificateurs assez nombreux appelaient aussi l'attention du visiteur. L'utilité de ces instruments est incontestable tant pour la rapidité que pour la perfection de l'ouvrage. Les scarificateurs sont encore peu répandus dans notre matériel agricole. Cependant, on comprend mieux tous les jours la nécessité de rendre les terrains plus meubles; et, le temps n'est peut-être pas éloigné où les seconds labours faits superficiellement seront exécutés par les scarificateurs qui dans ce cas sont les meilleurs instruments à employer.

Nous avons été fort surpris de la rareté des houes à cheval; c'est à peine si nous en avons compté trois ou quatre exposées par MM. Bougie, Boyd et Evans. Il nous semblait que la rareté et le haut prix de la main-d'œuvre réclamaient impérieusement le concours de la houe à cheval pour l'exécution des nombreux sarclages qu'exige toute bonne culture. Il y a certainement ici une lacune à combler et les fabricants feront bien de satisfaire les exigences de l'industrie agricole sous le rapport des sarclages économiques.

(A continuer.)

REVUE DE LA SEMAINE

Nos lecteurs connaissent déjà que certains gouvernements de l'Europe et en particulier les autorités piémontaises ont prohibé les pèlerinages que les catholiques avaient organisés pour demander à Dieu la cessation des fléaux qui affligent son Eglise. On était même décidé à repousser par la force les pèlerins qui oseraient venir dans les sanctuaires prier pour le triomphe de l'Eglise et de la Papauté. Les infâmes usurpateurs du pouvoir pontifical ne pouvaient souffrir qu'on priât pour obtenir la protection du juste persécuté et la punition des tyrans de l'Eglise. Mais la piété des fervents catholiques ne se laisse pas facilement vaincre, si elle souffre patiemment la persécution, elle n'en poursuit pas moins son œuvre de réparation. Si un pouvoir tyrannique pense l'arrêter dans son élan, il se trompe grandement. Il est bien vrai que la persécution, aidée de la force armée, peut empêcher les actes extérieurs; mais elle n'a aucun pouvoir sur les âmes et celles-ci savent toujours présenter à Dieu leurs ferventes supplications.

C'est ainsi que quelques catholiques ont décidé d'inviter les personnes pieuses à faire trois pèlerinages spirituels comme compensation de ceux qu'elles ont été empêchées de faire. Dans le premier, les pieux pèlerins spirituels se transporteront, *en esprit*, en terre sainte, dans le second aux sanctuaires italiens, dans le troisième aux sanctuaires étrangers.

Le Saint-Père a loué hautement le projet et l'a sanctionné de nombreuses indulgences et par un bref dont voici la teneur :

" A tous les fidèles qui verront les présentes lettres,

" Salut et bénédiction apostolique.

" Tandis que la méchanceté des impies remplit Notre cœur d'amertume et d'angoisse, Dieu, dans l'abondance de ses miséricordes, a fait surgir, en ces temps très-funestes, dans tout l'univers catholique, un très-grand nombre de fidèles qui s'efforcent, au contraire, d'apporter des consolations à Notre douleur et à Notre tristesse par les témoignages abondants de leur affection et surtout par des œuvres multipliées de piété chrétienne. Parmi celles-ci il faut certaine-

ment compter les fréquents et si nombreux pèlerinages accomplis dans les églises ou sanctuaires les plus insignes, pour implorer, par la prière, de Dieu source de toute consolation et par les mérites et l'intercession de la très-sainte Vierge Marie Immaculée et des saints, la paix désirée de l'Eglise, ainsi que son triomphe et la liberté du Saint-Siège apostolique.

" Mais, attendu que quelques pèlerinages pieux qui devaient se faire aux plus célèbres sanctuaires d'Italie jusqu'en ces derniers jours, ont été prohibés, à la grande douleur de tous les bons chrétiens, quelques fidèles de notre ville de Bologne ont eu la pensée d'inviter tous les catholiques à un pèlerinage spirituel qu'on célébrerait dans le prochain mois de septembre, pèlerinage qu'ils ont proposé de diviser en trois décades (10 jours). Dans la première décade, les fidèles, en récitant à cette fin de pieuses et opportunes prières, se figureraient qu'ils font en esprit le pieux pèlerinage des lieux de terre sainte, sanctifiée par notre divin Rédempteur; dans la seconde décade, celui des principaux sanctuaires d'Italie, et dans la troisième celui des principaux sanctuaires de l'étranger.

" Les fidèles susdits nous ayant humblement suppliés de daigner, dans Notre bonté apostolique, accorder quelques indulgences à ce pieux exercice. Nous avons déterminé, non sans louer grandement leur saint et industrieux projet, de favoriser les prières qui Nous ont été adressées. C'est pourquoi, confiant dans la miséricorde de Dieu tout-puissant et Nous fondant sur l'autorité de ses bienheureux apôtres Pierre et Paul. Nous remettons, dans la forme habituelle de l'Eglise, trois cents jours d'indulgences des peines qui leur sont infligées ou dues de quelque manière que ce soit, à tous les fidèles de l'un et l'autre sexe qui, contrits au moins de cœur, dans un jour quelconque du prochain mois de septembre, feront le pieux exercice susdit pour accomplir le pèlerinage spirituel comme il est dit plus haut. En outre, à tous les fidèles de l'un et de l'autre sexe qui, pendant une décade entière, accompliront ce même exercice pieux pour faire le pèlerinage spirituel, si, dans un jour à leur choix—pourvu qu'ils se soient confessés et aient communiqué—ils visitent une église ou oratoire public quelconque et y adressent à Dieu des prières pour la concorde entre les princes chrétiens, l'extirpation des hérésies, la conversion des pécheurs et l'exaltation de notre sainte mère l'Eglise, Nous accordons miséricordieusement une indulgence plénière et la rémission de tous leurs péchés. Nous accordons de plus que toutes et chacune de ces indulgences, rémission de péchés et pardon des peines, puissent être aussi appliquées par manière de suffrage aux âmes des fidèles qui, unies à Dieu dans la charité, ont quitté cette vie; nonobstant Notre règle et celle de la chancellerie apostolique de ne pas accorder d'indulgence *ad instar* et les autres constitutions ou décrets apostoliques et toute autre chose contraire.

" Les présentes sont valables pour cette année seulement. Nous voulons de plus que les extraits et les copies des présentes lettres, même imprimées, lorsqu'elles auront été signées par un notaire public et authentiquées par le secours de quelque personne constituée en dignité ecclésiastique, aient la même valeur qu'auraient les dites lettres si elles étaient présentées dans leur original.

" Donné à Rome près Saint-Pierre, sous l'anneau du pécheur, le 19 août 1873, la vingt-huitième de notre pontificat.

" F. Card. ASQUINI.

Les présentes lettres apostoliques ont été produites à la secrétairerie des indulgences, ce jour 21 août 1873, confor-

mément au décret de cette même congrégation du 14 avril 1856.

“ En foi de quoi, etc.

“ Donné à Rome à la secrétairerie de la sainte Congrégation des indulgences et des saintes reliques, les jour et an comme ci-dessus. ”

Ce document n'est pas seulement une approbation des pélerinages spirituels, il est encore une démonstration péremptoire de la tyrannie affreuse qui pèse aujourd'hui sur les malheureux catholiques. On y voit clairement qu'il n'est plus permis aux personnes pieuses de satisfaire leurs besoins religieux et que le gouvernement piémontais cherche par les moyens les plus iniques à pénétrer jusque dans le sanctuaire de la conscience. Mais Pie IX est là et quoiqu'il soit pauvre et dénué de tout, il ne se montre pas moins le gardien de la liberté religieuse. Dans ces temps malheureux, il fait plaisir de voir le saint Vieillard du Vatican tenir haut et ferme le drapeau de la liberté religieuse.

Ces épreuves n'auront qu'un temps, Dieu permet pour un moment que le juste soit persécuté afin de lui donner occasion de montrer ses vertus à l'univers entier et de le rendre plus digne de la couronne qu'il lui destine; mais le jour de la récompense n'est pas éloigné, et alors malheur à celui qui a osé lever la main sur son serviteur!

— Le Saint-Père continue toujours à jouir d'une santé parfaite, malgré les mensonges de la presse impie qui voudrait faire croire le contraire. Tous les jours, cette presse débite ces nouvelles mensongères avec un aplomb qui ne trompe plus personne; on s'est accoutumé depuis longtemps à l'entendre crier que le Pape est dangereusement malade, qu'il est mourant. Heureusement que les désirs des sectaires ne donnent pas la mort; car il y aurait bien des années que le Souverain Pontife n'existerait plus.

Mais le Vicaire de Jésus-Christ se rit de leurs désirs; et malgré son âge avancé son corps supporte alertement le poids de ses années, et son esprit est aussi vif et aussi lucide que dans les plus beaux jours de sa jeunesse. Il ne se passe pas de semaines sans qu'il accorde de nombreuses audiences aux pieux visiteurs qui veulent voir de leurs yeux l'Auguste persécuté et lui demander humblement sa bénédiction. Ordinairement dans chacune de ces audiences, le Saint-Père prononce une courte mais excellente allocution pleine de verve et de pensées élevées.

Pie IX est véritablement l'homme le plus merveilleux de notre temps. Sa vie est, on pourrait dire, un miracle vivant, palpable. Malgré les douleurs sans nombre qui l'ont assailli, malgré les immenses succès de l'impie qui ont amené la persécution dont l'Eglise souffre actuellement, malgré le triomphe du mal sur le bien, Pie IX n'a pas faibli. C'est que ce Serviteur de Dieu n'a pas cessé d'espérer dans l'avenir et de croire dans les divines promesses faites à Saint Pierre et à ses successeurs. Les méchants triomphent, dominent partout; mais leur triomphe et leur domination ne sera que momentané et le juste qui s'incline sous la main de Dieu qui l'éprouve espère toujours dans la cessation prochaine de ses malheurs.

— En attendant les gouvernements persécutateurs de l'Eglise se concertent ensemble, ourdissent leurs complots qui tous ont pour but l'anéantissement de la Papauté et de la Religion catholique.

Trois questions très graves surtout occupent actuellement l'attention publique, ce sont :

1o. Les intrigues ourdies entre la Prusse, la Suisse et l'Italie en vue d'empêcher la restauration de la monarchie nationale en France et en Espagne, et de porter les derniers

coups à l'Eglise et à la papauté.

2o. La pression de la Prusse en Italie pour adopter en entier le système allemand à l'armée italienne et à la Législation.

3o. La conjuration des partis avancés et de toutes les sectes réunis pour venir en aide au projet de la Prusse contre la France, mais aussi pour se défaire de la monarchie italienne.

Chose remarquable, dans ces complots de l'impiété, c'est que la restauration des monarches sur leurs trônes respectifs est vue par les révolutionnaires avec une haine aussi forte que la liberté demandée par l'Eglise. On comprend facilement que le triomphe de Don Carlos en Espagne et celui du Comte de Chambord en France serait la fin de toutes les abominations que se permettent aujourd'hui les iniques tyrans de la Papauté. Ceux-ci ont surtout les yeux tournés vers la France et ils ne négligeront aucun des moyens à leur portée pour empêcher la maison de Bourbon de reprendre le trône de ses pères. C'est qu'ils savent que le Comte de Chambord n'a jamais oublié les traditions de sa famille et qu'il conduira la France dans la mission providentielle qui lui a été donnée. C'est qu'ils savent, en un mot, que cette restauration serait l'anéantissement de la Révolution et de ses tendances impies. Aussi cherchent-ils à amener les gouvernements et les peuples contre le Comte de Chambord.

La restauration des Bourbons, disent-ils, c'est la revendication de l'Alsace et de la Lorraine, c'est la guerre pour l'indépendance du Saint-Siège, c'est la guerre générale en Europe, c'est le retour à la corvée et aux dîmes. Partant de cette hypothèse, ils s'ingénient à fomentier contre la France les défiances les plus malhonnêtes, évoquent l'alliance prusso-italienne, et pour compléter l'épouvante font apparaître les éventualités d'une nouvelle guerre. En agissant ainsi les révolutionnaires commettent une action aussi honteuse que lâche qui appelle le mépris de toutes les honnêtes gens.

— Le mouvement des Carlistes en Espagne s'accroît de plus en plus. Don Carlos est maintenant seul maître des neuf provinces du Nord à part quelques grandes villes qui succombent une à une sous les attaques des troupes royalistes. En outre, ces derniers ont envahi en grande partie l'Aragon, Valence, les deux Castilles, les Asturies, la Manche, Tolède et même la Province de Madrid.

Le télégraphe est généralement muet au sujet du mouvement Carliste, quand il ne débite que des mensonges; mais les correspondances particulières donnent sur ce mouvement les nouvelles les plus consolantes. Ainsi depuis le 24 d'août, les Carlistes ont pris la ville d'Estella, avec 1,400 fusils, 70,000 cartouches; le 25, Santa Pau, capitaine général de Saragosse envoyé pour reprendre Estella avec 4,000 fantassins, 800 chevaux et 6 pièces de canon, fut honteusement mis en fuite. Iruzuu, Puente la Reina et trente-trois villes de la Guipuzcoa et plusieurs autres des provinces de Navarre, de Biscaye et d'Alava sont également tombées aux mains des Carlistes. En outre plusieurs batailles importantes ont eu lieu dans lesquelles les Carlistes presque toujours inférieurs en nombre ont cependant remporté la victoire.

— Sous le titre “ *La guerre au nom de la loi,* ” le *Nouveau-Monde* publie les détails suivants relatifs aux Ecoles du Nouveau-Brunswick :

“ Hier, dit le *Freeman* de St. Jean N. B., du 13 courant, la Connétable Hancock a saisi les effets mobiliers de M. Bernard Earle de Charlotte street, pour la taxe des Ecoles se montant à la somme de \$11. Toutes les chaises de la maison, tables, fers à repasser, etc., ont été saisis.

" Et tout cela est fait au nom du progrès et de la lumière! Voilà cette liberté civile et religieuse que l'on a promis à quelques fanatiques d'imposer à la province.

" Le cuir, propriété de M. Francis Collins qui a été saisi jeudi sera offert en vente lundi.

" Le vol, la spoliation au nom du progrès et par le moyen de la loi.

" L'injustice la plus flagrante, le tort, l'insulte, la propriété enlevée, et les consciences outragées, le droit et la justice en défi, et foulé au pied!

" Voilà les bénéfices de cette loi malheureuse."

" En face de faits aussi déplorables nous nous demandons toujours s'il ne se trouvera pas enfin dans cette province des hommes politiques assez amis de la justice et de la paix, assez énergiques pour s'élever contre cette iniquité.

" Nous nous demandons toujours s'il faudra chercher en vain parmi ceux qui commandent la confiance de la majorité protestante, quelqu'un qui soit prêt à lui faire comprendre tout ce qu'il y a d'odieux pour elle de profiter de la spoliation et de la violence dont souffre la minorité catholique.

" La paix et l'harmonie au milieu d'une population ne valent-elles pas à ses yeux les quelques milliers de piastres que peut lui rapporter une loi inique et vexatoire?"

La Convention agricole

Mercredi le 17 Septembre courant, un certain nombre d'amis de la cause agricole et de cultivateurs de la Province de Québec, tenaient une assemblée à Montréal dans le but d'organiser une Convention agricole. Parmi les personnes présentes, nous avons eu le plaisir de remarquer l'Hon. L. Archambault, ministre de l'Agriculture et *ex-officio* membre du Conseil d'Agriculture, aussi l'Hon. J. J. Ross, M.M. P. Benoit, Louis Lévesque, J. Gaudet, L. J. P. Beaubien, A. Casavant, L. N. Gauvreau, E. J. DeBlois, J. M. Browning, tous membres du Conseil d'Agriculture; en outre M. Lessage assistant-commissaire des Travaux-Publics et de l'Agriculture, M. E. Bonnemant, ainsi que plusieurs autres personnes bien connues dans le public agricole.

A huit heures et demie, l'Assemblée fut déclarée ouverte et M. L. Beaubien, secondé par M. P. Benoit, proposa que M. L. Lévesque, M. C. A., de Daillebout, fut élu comme Président, et M. J. D. Schmouth, Rédacteur de la *Gazette des Campagnes*, comme secrétaire. Ce qui fut accepté à l'unanimité.

M. le Président expliqua alors le but de l'Assemblée et engagea toutes les personnes présentes à faire connaître leur opinion quant à l'utilité d'une Convention agricole.

M. Benoit prit ensuite la parole et développa longuement et avec un tact parfait les immenses avantages que la classe agricole retirerait d'une convention où elle pourrait réunir ses forces et travailler collectivement à augmenter son influence et son bien-être. En ce temps, dit-il, où toutes les forces actives du pays se réunissent pour accélérer leur marche dans la voie du progrès, nous ne pouvons rester en arrière, il nous faut aussi suivre le mouvement, sans quoi nous serons débordés et notre situation ne fera qu'empirer. La Convention agricole sera un moyen certain de se rendre compte de notre état agricole, d'examiner nos besoins et de travailler à les satisfaire.

La Convention n'a pas d'autre but que d'aider le Conseil d'Agriculture et nos Législatures dans la protection qu'ils se proposent d'accorder aux intérêts agricoles. Elle sera comme un phare qui éclairera l'administration et lui permettra de choisir la meilleure route pour arriver sûrement à son but.

L'agriculture, continue M. Benoit, est actuellement dans le malaise; elle souffre par la diminution constante de ses produits, par la difficulté qu'elle éprouve à les vendre, ainsi que par le haut prix de la main-d'œuvre et le manque de capitaux. Il faut que cette situation s'améliore au plus tôt, et la Convention agricole, y aura certainement contribué pour une large part. Malheureusement le petit nombre de cultivateurs qui ont répondu à l'appel des promoteurs de la Convention rend impossible la réalisation du projet.

M. Benoit avait préparé de très-intéressantes questions qu'il se proposait de soumettre à la Convention et qui auraient formé un excellent sujet d'études.

Parmi ces questions, les plus importantes sont les suivantes:

1o Le ministère d'Agriculture d'Ottawa et de Québec, leur action dans l'amélioration de notre état agricole.

2o Les sociétés d'agriculture; leur action sur le perfectionnement du bétail et des procédés culturaux; leur allocation est-elle suffisante pour leur permettre de remplir leurs devoirs; est-il recommandable d'encourager la formation de plusieurs sociétés dans un même comté.

3o Le journalisme agricole, l'encouragement qu'il est nécessaire de lui accorder.

4o Les fermes-modèles, leur but, leur action sur le perfectionnement de l'agriculture, moyen de favoriser leur développement et d'aider à leurs succès.

5o Les écoles d'agriculture et de médecine vétérinaire, leur importance, nécessité d'augmenter la science théorique et pratique des cultivateurs de cette province.

6o. Avantages des concours régionaux, l'émulation qu'ils doivent créer parmi les agriculteurs d'une même région.

7o. Serait-il avantageux de substituer en certains cas, les municipalités aux sociétés d'agriculture, ainsi qu'il est prévu par la loi.

8o. Des prix accordés aux exposants dans les concours; des prix en nature; exclusion du premier prix en certains cas.

9o. Serait-il recommandable d'accorder aux reproducteurs des prix plus élevés qu'aux autres animaux de la ferme.

10o. Effets des concours de labour.

11o. Nécessité d'une protection efficace des intérêts agricoles.

L'orateur développa ces suggestions et plusieurs autres d'une grande importance; après quoi il proposa que, vu le peu d'intérêt que les cultivateurs prenaient à la Convention, le projet de cette Convention fut entièrement abandonné.

M. Bonnemant fut ensuite appelé à prendre la parole. Il dit que l'infériorité de l'agriculture en Canada, est due au défaut de connaissances chez les cultivateurs, au luxe auquel ils se livrent, et à leur paresse. M. Bonnemant s'étendit longuement sur ce dernier point. Suivant lui, le cultivateur canadien ne travaille pas assez, il perd son temps à dormir; tandis que les femmes et les filles s'occupent de broderie et d'autres bagatelles semblables.

En terminant, l'orateur proposa à l'Assemblée de former une Association dans le genre de celle qui fonctionne en France sous le titre de *Société libre des agriculteurs de France*.

M. J. D. Schmouth fut chargé de répondre à M. Bonnemant. Il démontra la fausseté des avancés de ce monsieur et lui fit voir qu'il était injuste en taxant de paresse les cultivateurs canadiens. Puis, il prétendit que si l'Assemblée n'était pas plus nombreuse c'est que l'on avait négligé de faire connaître suffisamment le lieu où elle devait se tenir et que l'apathie des cultivateurs n'y était pour rien. Finalement,

il proposa de remettre l'organisation de la Convention à une époque plus favorable.

M. le Président prit ensuite la parole et engagea les promoteurs de la Convention à ne pas abandonner leur projet. Que cet échec ne vous décourage pas, dit-il, votre patriotique projet mérite plus de constance et en attendant une époque plus convenable, faites de la propagande dans les campagnes. Que les journaux consacrés aux intérêts agricoles vous aident dans cette besogne fatigante, mais pleine de douces jouissances et vous-mêmes ne négligez aucun moyen d'amener les cultivateurs à partager vos vues.

M. Gaudet est chagrin que la Convention ne puisse avoir lieu, et cependant il demeure convaincu que le cultivateur canadien veut franchement entrer dans la voie du progrès. Mais il pense que les esprits ne sont pas encore mûrs pour s'unir en Convention.

Il fut alors proposé par l'Hon. J. J. Ross, secondé par M. Gaudet, que M. Benoit soit prié de développer ses suggestions et que le tout soit publié dans les journaux de la Province. *Adopté à l'unanimité.*

M. Benoit accepte la proposition et annonce à l'Assemblée qu'aussitôt que ses occupations le lui permettront il se rendra au désir qui vient d'être exprimé.

Proposé par M. L. Lévesque, M. C. A., secondé par M. J. D. Schmouth, que la Convention s'ajourne à une époque plus favorable. — Adopté.

Proposé par l'Hon. J. J. Ross, secondé par M. Lesage, que des remerciements soient présentés à MM. Louis Lévesque, J. D. Schmouth, Benoit, Gaudet et Bonnemant. Adopté unanimentement.

Et l'Assemblée s'ajourne. Il est 11 heures P. M.

Age et saison auxquels on met les porcs à l'engrais

L'âge auquel on met les porcs à l'engrais varie suivant le but qu'on se propose; ainsi, les porcelets sont engraisés avant le sevrage pour être vendus comme cochon de lait. Immédiatement après le sevrage, on peut les engraisser pour produire du petit salé. Enfin, quand on veut obtenir des animaux volumineux, c'est-à-dire beaucoup de chair et de graisse, l'engrais ne doit pas commencer avant dix-huit mois à deux ans. Plus tôt, le porc n'aurait pas acquis assez de développement, plus tard, sa chair resterait coriace.

Le temps de l'année le plus favorable pour entreprendre l'engrais du porc est le commencement de l'automne. Pendant l'hiver, le fermier a le loisir nécessaire pour se livrer à la préparation et à la cuisson des racines et des autres substances alimentaires qu'il destine à ses propos. Il choisit également ce temps pour abattre les animaux qu'il ne veut pas conserver, et en saler la chair. D'ailleurs, c'est l'époque où toutes les récoltes sont faites, et où abondent les grains et les racines.

Nourriture du porc à l'engrais

Le mode d'engrais du porc doit nécessairement varier suivant les circonstances et les localités. Le cultivateur qui n'a qu'un seul porc, le nourrira d'une manière différente que le gros fermier qui en possède un troupeau. La proximité de divers établissements industriels, tels que scieries, brasseries, distilleries, fabriques de sucre de betterave, etc., donnera lieu à l'emploi de leurs résidus; le voisinage d'un lieu consacré à l'abattage des chevaux, permettra de faire usage de substances animales, et particulièrement du bouillon gélatineux, dont l'influence sur l'engraisement est extrêmement marquée. Enfin, nous ne pouvons donner ici que quelques règles générales, dont voici la plus importante: classer les diverses substances qu'on emploie pour l'engrais des porcs, suivant la quantité de matière nutritive qu'elles renferment sous un même volume, et faire constamment succéder un aliment plus substantiel à un qui l'est moins. La raison de cette marche est facile à con-

cevoir: à mesure qu'un animal engraisse, son appétit diminue, il faut donc lui offrir successivement des aliments de plus en plus substantiels, en finissant par ceux qui, sous le plus petit volume, contiennent le plus de substance alimentaire. Une marche inverse conduirait nécessairement l'animal à l'épuisement et à la maigreur.

Ruses des maquignons pour dissimuler l'âge d'un cheval

Certains marchands de chevaux cherchent à tromper les acheteurs sur l'âge d'un cheval en le contre-marquant: c'est-à-dire en pratiquant, à l'aide d'un burin, une cavité au milieu des dents rasées, et en la remplissant d'un corps gras et noir qui imite le germe de la fève; mais on reconnaît aisément la fraude en remarquant que cette cavité artificielle n'est pas entourée du ruban d'émail qui doit circonscrire la cavité dentaire.

D'autres fois, ils arrachent les dents de lait d'un poulain afin de hâter la venue des dents de remplacement, et de le vendre comme un cheval fait.

Il est un grand nombre d'autres ruses de maquignons qui n'ont plus de rapport à l'âge du cheval, mais dont il est bon de donner une idée. Par exemple, lorsqu'un cheval est mou et sans énergie, ils lui donnent une apparence de vivacité au moyen de nombreux coups de fouet dont ils le maltraitent chaque jour, en sorte que l'acheteur attribue à la vigueur du cheval ce qui n'est que l'effet de la crainte. Une autre fois, le garçon d'écurie, en donnant ce qu'on appelle le *coup de peigne*, introduit adroitement dans l'anus un morceau de gingembre, ou une autre substance irritante, qui porte l'animal à lever la queue et à prendre une apparence de vigueur et de vivacité qui n'est pas dans sa nature. Ils approchent ou éloignent les oreilles au moyen de quelques points de suture; ils insufflent d'air les salières trop creuses au moyen d'une petite incision et d'un chalumeau; à force d'eau et de son, ils produisent chez un animal étique et épuisé, une sorte de bouffissure qui lui donne l'apparence de l'enbonpoint. Enfin ils suppriment momentanément les symptômes de la morve, et les apparences extérieures des eaux aux jambes.

Il faut donc, quand on achète un cheval, procéder minutieusement à l'examen de chacune de ses parties, et pour cela faire ôter bride, selle et couverture. On l'examine d'abord dans l'état de tranquillité pour voir comment il se tient sur ses jambes, on regarde si le poil est lisse et bien net. On procède ensuite à l'examen de ses yeux, on explore la bouche, on manie la ganache, on examine les naseaux, on palpe les jambes, les jarrets, les canons, on porte surtout une attention particulière aux pieds, qu'il faut regarder attentivement en dessous. On passe ensuite au garrot, aux épaules, aux reins; puis on examine si la respiration est bien libre, si le flanc n'est pas altéré et s'il ne bat point d'une manière irrégulière. On regarde si l'animal ne boite point après l'avoir fait marcher au pas puis au trot; on fait attention enfin, lorsqu'il a été reconduit à l'écurie après avoir été essayé, s'il mange de bon appétit, et sans tiquer, l'avoine qu'on jettera dans la mangeoire. Il est bon d'essayer soi-même un cheval ou de le faire essayer par quelqu'un à soi, et non par les gens du maquignon.

Nous pourrions citer encore un grand nombre de ruses employées par les marchands de chevaux de mauvaise foi, mais il est injuste de dire que beaucoup d'entre eux ont actuellement compris que le meilleur moyen de faire de bonnes affaires était de mettre de la loyauté et de la franchise dans les transactions.

Comment l'avoine doit-elle être donnée aux chevaux?

Par sa nature, le cheval est essentiellement herbivore; par sa destination, c'est-à-dire pour le rendre plus apte à remplir nos vues sur lui, nous l'avons fait en partie granivore. De temps immémorial, dans nos contrées du moins, l'avoine est le grain reconnu et adopté comme le plus capable de lui donner la force

et le fond nécessaires aux rudes travaux que nous lui imposons et qu'il ne saurait supporter avec le foin seul et surtout exclusivement avec de l'herbe fraîche. Outre que son amande est très-nutritive sous un petit volume, l'avoine, en plus, contient dans son péricarpe ou écorce un principe résineux alcaloïde qui excite singulièrement l'organisme de tous les animaux qui en mangent.

Malgré la forme de ses dents machelières, disposées en table de meuble toujours fraîchement repiquée, soit par voracité, soit par manque de native et spéciale habitude de triturer pareil aliment, le cheval adulte broie toujours plus ou moins parfaitement sa ration. D'un autre côté, les jeunes sujets, aussi bien que les vieux, les uns par incomplet développement, les autres par usure ou agencement vicié de leur système dentaire, mâchent plus ou moins mal et déglutissent une bonne partie de leur ration, qui parcourt le trajet intestinal sans subir la moindre altération, car on voit une énorme quantité des grains qui la constituent végéter dans leurs excréments absolument comme de la vraie semence. Il est expérimentalement démontré que les poulains et les chevaux en déclin d'âge perdent au moins un tiers de leur avoine, et les adultes bien dentés environ un quart.

Depuis longtemps on s'est occupé, et tous les jours encore on cherche le moyen de conjurer un aussi fâcheux état de choses. A cet effet, on a commencé par équarceler l'avoine, ensuite, pour éviter son transport au moulin, ses frais de mouture, puis afin de n'avoir plus à attendre le moment du meunier, d'abord peu soucieux de semblable besogne et parfois ne rendant pas toujours fidèle mesure, on a imaginé les concasseurs. Mais on n'a pas tardé à reconnaître que l'avoine concassée empâtait la bouche des chevaux et que même beaucoup ne s'en souciaient guère; d'un autre côté, on a trouvé encore que si l'avoine moulue leur plaisait davantage mélangée à un peu de bonne menue paille de blé ou de foin haché, l'un et l'autre légèrement humectés, que même si pareillement accommodée elle augmentait leur embonpoint, elle amoindrissait leur vigueur au travail. Nous avons affirmativement expérimenté ces faits, quelques amis et moi, sur nos propres chevaux.

Ne pourrait-on expliquer cet affaiblissement d'énergie par le trop court séjour de la ration moulue dans l'estomac des animaux, où sa fermentation alcoolique n'a pas le temps de s'effectuer aussi complètement que la fermentation de l'avoine entière, qu'on retrouve des heures plus tard dans la cavité du même organe, avec un aspect et surtout des exhalaisons toutes différentes, ja veux dire vineuses? Pour rendre nos rations aussi masticables et pour contraindre nos animaux à les mastiquer aussi complètement que possible, nous faisons tout bonnement et tout simplement tremper, *durant tous le temps d'un repas à l'autre*, l'avoine de nos bêtes, et nous la leur servons étendue d'une bonne jointée de foin haché et sec: Plus de fraude concassage, grain parfaitement mâché, fermentation alcoolique favorisée, sinon augmentée, animaux aussi vigoureux et même plus, *avec dépense moindre*: tel est le résultat que nous pensons avoir obtenu. — CH. FELIZET.

Petite Chronique

Nos canadiens dans les briqueries des Etats Unis. — Il est passé à Levis, depuis quelques jours, plusieurs centaines de jeunes gens qui retournaient dans leur paroisse, après avoir passé l'été aux Etats-Unis. Ces jeunes canadiens avaient été engagés, le printemps dernier, pour travailler dans les briqueries du Massachusetts. Arrivés là ils s'aperçurent qu'ils avaient été trompés. Un grand nombre restèrent sans ouvrages les autres travaillèrent une partie de la saison et furent renvoyés ensuite après avoir reçu à peu près la moitié de leurs gages. Un grand nombre attendent pour revenir qu'ils aient gagné suffisamment pour payer leurs dépenses de voyage.

Puisse cette leçon profiter à ceux qui croient encore trouver infailliblement la fortune de l'autre côté de la frontière. — *Echo de Levis.*

— Un des enfants de M. A. Evans, de Kinsey, a récemment capturé une grosse tortue sur le bord de la rivière, et sur son écaille on a trouvé l'inscription suivante faite avec un

couteau il y a évidemment bien des années: " E 1769. " Cette vieille tortue était très animée et on l'a remise en liberté.

— MM. Joseph Arch et Arthur Claydon, délégués de la " National Agricultural Laborers Union " en Angleterre sont arrivés hier à Québec, à bord du " Caspian. " Ils ont pour mission de juger des avantages offerts aux émigrants par le Canada et les Etats-Unis.

RECETTES

Conservation des patates

On suggère le procédé suivant comme étant propre à conserver très-longtemps les pommes de terre. *Etendez une mince couche de chaux dans l'endroit approprié à la réception des patates; mettez six ou sept pouces de haut de ces légumes, puis ajoutez une nouvelle couche de chaux comme auparavant; recommencez cette double opération jusqu'à ce que toutes les patates soient placées. Un minot de chaux suffira pour quarante minots de pommes de terre, bien qu'une plus forte quantité ne puisse leur nuire.*

Remède contre le mal de gorge

Un excellent remède contre le mal de gorge est à la portée de tout le monde. Il suffit de verser une chopine d'eau bouillante sur 25 ou 30 feuilles de sauge commune, et de laisser infuser ces dernières pendant une demi heure. Il faut ajouter ensuite autant de vinaigre qu'il en faut pour rendre l'infusion légèrement acide, ainsi qu'un peu de miel.

Remède contre les brûlures

Voici un remède contre les brûlures que l'on dit excellent et déjà éprouvé :

Prenez de la craie et de l'huile d'olive ou de graine de lin, et mélangez-les en proportions telles que vous obteniez un composé ayant la consistance d'un miel épais; ajoutez-y du vinaigre de manière à la réduire à l'épaisseur de la mélasse; appliquez le avec une brosse douce ou une plume, et renouvelez l'application de temps en temps. Chaque renouvellement produit un nouvel adoucissement de la souffrance et une fraîcheur très-agréable. Si la lésion est grave, et particulièrement si elle intéresse le thorax, donnez dix gouttes de laudanum à un adulte; administrez la dose une seconde fois une heure après, puis encore une troisième fois; à un enfant de dix ans, donnez le même médicament, mais seulement trois gouttes à la fois, et gardez-vous de le faire prendre à un petit enfant. En suivant cette méthode et en la secondant par quelque stimulant intérieur, tel que de l'eau-de-vie ou du sel volatilisé, on pourra sans impatience attendre l'arrivée du docteur qui peut être plus ou moins éloigné, et même il ne faut pas consentir, lorsqu'il arrivera, à aucun changement dans la méthode, du moins en ce qui concerne l'enduit de craie, car il est certain que la faculté de médecine et de chirurgie ne peut le désapprouver.

Le remède paraît agir en premier lieu par l'exclusion de l'air, puis par la fraîcheur qui résulte de son effervescence partielle et de l'évaporation qui en est la conséquence. Comme on le voit, on peut le croire aussi efficace qu'il est simple et peu coûteux.

PRIERE A NOS ABONNÉS DE PAYER AU PLUS TOT.

MAISON A VENDRE OU A LOUER.

UN magnifique Emplacement, sur le premier rang de la Paroisse de Ste. Anne de la Pocatière, à environ un mille de l'Eglise, du Collège et du Convent du lieu, sur la chemin des Côtes, ayant environ 7 arpents de front sur une profondeur variant de 3 à 6 arpents formant un bocage forestier, le plus

beau des environs ; le tout avec Maison, Grange et Etables, Laiterie, Jardin potager et Verger. Conditions faciles.

S'adresser à

OVIDE MARTINEAU,

Ste. Anne, 11 Septembre 1873.

Notaire

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ

La société qui a existé jusqu'ici sous les nom et raison de DION et DUBEAU, est ce jour dissoute, de consentement mutuel. M. J. B. Z. Dubeau est seul autorisé à régler les affaires de la dite société.

ARTHUR DION & J. B. Z. DUBEAU.

Québec, 10 sept. 1873.

Le soussigné, ayant acheté de son ci-devant associé, Arthur Dion, écuyer, son intérêt dans la société qui a existé jusqu'ici sous les nom et raison de Dion et Dubeau, continuera seul à l'avenir, les affaires de la ci-devant société, et il sollicite du public l'encouragement qui a été donné jusqu'en ce moment à cette maison. Chaque pratique sera, comme par le passé, servie avec promptitude et courtoisie.

J. B. Z. DUBEAU,

11 sept 1873.

Rue de la Couronne, Québec,

CULTIVATEURS, ATTENTION !!

MOULINS A BATTRE AMÉLIORÉS

On a à vendre, à des conditions libérales, des moulins à battre, sur un système nouveau, le plus complet dans ce genre.

Ces moulins valent et criblent en même temps.

Pour plus amples informations, s'adresser à Québec, No. 17, Rue St. Pierre, à

R PAMPHILE VALLÉE,

Notaire.

P. S. On demande des agents pour la campagne.

4 Septembre 1873.

\$5 à \$20 par jour.—N'importe quelle classe d'ouvriers, de quelque sexe qu'ils soient, jeunes ou vieux, peuvent se faire de meilleures gages en travaillant pour nous que dans n'importe quel autre emploi.—Agents demandés. G. STINSON & Co., Portland, Maine.



ELARGISSEMENT DU CANAL WELLAND

AVIS AUX CONTRACTEURS

DES Soumissions cachetées, adressées au soussigné et en-dossées, "Soumissions pour le canal Welland," seront reçues à ce bureau, SAMEDI, à MIDI, le Dix-Huitième Jour d'Octobre prochain, pour la construction de quatorze écluses et quatorze bondes régulières, un certain nombre de culées et de piliers pour les ponts, le creusement des écluses, et des fosses du réservoir—les alentours du réservoir—les routes spéciales, (Race ways), etc., etc., sur la nouvelle portion du Canal Welland, entre Thorold et le Port Dalhousie.

L'ouvrage sera divisé en sections, six d'entre elles, marquées respectivement des nombres 2, 3, 4, 5, 6 et 7 sont placées entre le Port Dalhousie et le cimetière Ste. Catherine, et trois autres (marquées au No. 12, 13 et 14) s'élevant depuis le côté nord du chemin de Fer de l'Ouest, près de Brown's Cement Kilns.

Des soumissions seront aussi reçues pour l'élargissement et le creusement du prisme du récent canal entre Port Robinson et l'Aqueduc de Welland, l'ouvrage étant divisé en section d'un mille de longueur chaque.

Des soumissions vont aussi être préparées pour le creusement du Hâvre et du Port Colborne.

Des cartes de ces différentes localités, données en même temps que les Plans et les Spécifications de l'ouvrage pourront être vus à ce bureau, JEUDI, le Vingt-cinquième jour de Septembre courant, où l'on pourra se procurer des formules imprimées de la soumission.

Les soumissions doivent être rédigées dans une conformité parfaite avec les formules imprimées, et chacun doit porter les signatures de deux personnes solvables et responsables, résidant dans une des Provinces de la Confédération, pour les garanties du contrat.

Le département ne s'oblige pas d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Département des Travaux Publics,

Ottawa, 4 Sept. 1873.

Par ordre,

F. BRAUN,
Secrétaire.

Ste. Anne, 11 Sept. 1873.

ACADEMIE COMMERCIALE DE ST. DENIS COMTÉ DE KAMOURASKA

Cette nouvelle institution commerciale, sous la direction du soussigné, sera ouverte le cinq Septembre prochain à St. Denis, comté de Kamouraska, pour l'instruction des jeunes gens qui désirent entrer dans le commerce; les cours suivis dans cette académie seront propres à les initier à toutes espèces de transactions commerciales. On suivra dans cette institution le programme d'enseignement adopté dans les académies commerciales de première classe.

Le soussigné a pour le recommander auprès du public dont il sollicite le bienveillant encouragement: un Cours complet d'études, onze années d'expérience dans l'enseignement, et beaucoup de zèle et de volonté.

Cette institution, voisine de l'Eglise de St. Denis, offre aux élèves de nombreux avantages, tant sous le rapport hygiénique que celui des amusements: magnifique cour, jeux de boules, et bien d'autres amusements capables de stimuler leur courage, d'adoucir l'amertume d'un pénible éloignement et de leur faire trouver agréable le temps qu'ils consacreront à l'étude.

Les élèves pourront pensionner soit dans l'institution ou dans des maisons voisines dignes d'être recommandées.

M. le Curé de la paroisse, le Révd. M. H. Potvin, qui honore de sa confiance cette nouvelle institution, veut bien aussi, malgré ses nombreux travaux, apporter son concours en enseignant lui-même aux élèves le plain-chant et donner des cours d'instruction religieuse.

Madame Robichaud donnera des leçons de Musique vocale, d'Harmonium et de bien-être.

Quelques élèves parlant très-bien l'anglais seront admis à l'Institution, aux conditions les plus faciles.

Il sera fait une réduction, sous le rapport du prix d'enseignement, aux enfants pauvres, qui montreront de bonnes dispositions à l'étude.

Le soussigné invite respectueusement les amis de l'éducation et ses amis personnels qui liront cette annonce, de vouloir en donner connaissance aux parents qui désirent procurer à leurs enfants une instruction commerciale.

G. ROBICHAUD,

Directeur de l'Académie Commerciale

St. Denis, 5 août 1873.

DEPARTEMENT DES DOUANES

Ottawa, 4 juillet, 1873.

L'ESCOMTE AUTORISÉ sur les ENVOIS AMÉRICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 14 par cent.

R. S. M. BOUCHETTE,

Commissaire des Douanes.

L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier.